

- les modèles de vêtements féminins de confection qui ne sont pas destinés à la vente;
- les articles utilisés comme modèles par les illustrateurs et les photographes, uniquement à des fins d'illustration;
- les échantillons pour commandes;
- les articles utilisés pour examen et reproduction, à l'exception des clichés de photogravures servant à ces fins;
- les films publicitaires;
- les articles servant à des tests, des expériences et des examens (on peut inclure dans cette catégorie les plans, les devis, les esquisses, les bleus ou les photographies utilisés dans le cadre d'études ou d'expériences). Dans ces cas, une preuve satisfaisante de destruction au cours des tests (attestation pertinente) dégagera l'importateur de l'obligation de réexporter le produit en question;
- Les automobiles, les motocyclettes, les bicyclettes, les avions, les dirigeables, les ballons, les bateaux, les périssaires de course et autres véhicules et embarcations similaires et l'équipement connexe importés par des non-résidents pour participer à des courses ou autres compétitions spécifiques;
- les locomotives et autres équipements ferroviaires utilisés pour combattre les incendies, libérer les voies ou effectuer des réparations d'urgence aux États-Unis;
- les contenants pour gaz comprimés et autres contenants et articles servant à retenir ou à couvrir la marchandise durant le transport, et qui sont réutilisables;
- l'équipement professionnel, les outils de travail, les éléments servant à la réparation de l'équipement ou des outils admis dans la présente catégorie, et le matériel de camping. Ces articles doivent être importés par ou pour des non-résidents qui séjournent temporairement aux États-Unis et réservés à l'usage de ces derniers;
- les articles de conception spéciale servant temporairement et exclusivement à la production d'articles d'exportation;